



ROULARTA MEDIA GROUP

Société Anonyme

Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare

RPM Gand, division Courtrai

TVA BE 0434.278.896

Ajout de points à l'ordre du jour

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3% du capital de la société peuvent requérir l'inscription de points à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale et déposer des propositions de décision concernant des points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Il est demandé aux actionnaires qui veulent faire usage de ce droit d'introduire une demande écrite en ce sens au plus tard pour **le lundi 28 avril 2025**, soit par courrier adressé à la SA Roularta Media Group, à l'attention de Sophie Van Iseghem, Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare, soit par courriel à l'adresse sophie.van.iseghem@roularta.be.

Cette demande doit être accompagnée, selon le cas,

- (1) du texte des sujets à traiter et des propositions de décision y afférentes ou du texte de la proposition à mettre à l'ordre du jour, ainsi que
- (2) d'une attestation, conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et associations, confirmant qu'ils sont en possession de 3% au moins du capital, et
- (3) de l'adresse postale ou courriel de l'(des) actionnaire(s) à laquelle la société peut envoyer la confirmation de la demande dans les 48 heures après réception. Dans le cas où des points sont ajoutés à l'ordre du jour, la société publiera un ordre du jour actualisé pour **le lundi 5 mai 2025** au plus tard.